

N/REF : 22/06/2026 8H50 C:000053 I:01114
V/REF : AC/C49264
V/Email reçu le Lundi 22/06/2026 à 8H50

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. TNS
IMMEUBLE : LES TOURNESOLS -TNS
26, RUE DE RENNES
ZAC DU VALLON
35530 BRECE

Rennes, le 23 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 26 RUE DE RENNES - MME BIEVER 06 74 63 31 13
LOGEMENT N° 103980, PORTE N°13, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : FLEXIBLE ÉVIER CASSÉ. EAU COUPEE

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 22/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE NOUVEAU MITIGEUR
RACCORDEMENT
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 22/06/26 A 12H27 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL026-Rempl.	Rob.mitig.évier/lav.douche	1	128,65
				128,65
		TOTAL H.T.		128,65
		T.V.A. a 10,00%		12,86
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>141,51</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.